République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2011

~~~~~~

ZAC LA CROIX - SECTEUR HABITAT
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR MAITRISE FONCIÈRE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire , sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérome CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Mme Florence QUINONERO -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES
Procurations :	M. Bernard DOUYSSET à M. Franck DELPLACE
Excusés :	M. Gérard CABELLO, M. Cyrille CADARS
Absents :	M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0

ARRIVÉ LE :
- 5 DEC. 2011
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
Vu la délibération du 19 mars 2007 par laquelle le conseil communautaire a voté favorablement la définition du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix, commune de Gignac,
Vu la délibération du 18 avril 2011 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le dossier de création modifié,
Vu la délibération du 18 février 2011 par laquelle le Conseil communautaire approuvé les objectifs du programme local de l'habitat intercommunal,
Vu la délibération communautaire du 24 octobre 2011, portant sur l'acquisition des parcelles A1340 et A1344 situées sur la ZAC La Croix à Gignac, appartenant à l'indivision ZAGO,
Vu que ces parcelles intégrées dans le périmètre de la Z.A.C, serviront à l'aménagement du quartier d'habitat prévu dans la seconde tranche d'aménagement de la ZAC La Croix,

Considérant que la réalisation de logements locatifs sociaux sur ces parcelles peut faire l'objet de demande de financement auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	**MONTANT (HT)**	**TAUX**	**FINANCEURS**	**MONTANT (HT)**	**TAUX**
Acquisitions des terrains	**921 000,00 €**	**62%**	**Conseil régional Languedoc-Roussillon**	**154 000,00 €**	**10%**
Frais d'acte	**27 630,00 €**	**2%**	**Conseil général de l'Hérault**	**123 200,00 €**	**9%**
VRD primaires	**544 120,00 €**	**36%**			
			PART FINANCEURS	**277 200,00 €**	**19%**
			PART CCVH	**1 215 550,00 €**	**81%**
TOTAL HT	**1 492 750,00 €**	**100%**	**TOTAL HT**	**1 492 750,00 €**	**100%**

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général de l'Hérault, le Conseil Régional Languedoc Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 544 le
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault" - 34150 GIGNAC -

Louis VILLARET